



Rouen, le mercredi 4 septembre 2019

| COMMUNIQUE DE PRESSE |

Inauguration du port de pêche du Havre

Le mercredi 4 septembre 2019, s'est tenue l'inauguration du port de pêche du Havre, en présence de Pierre-André Durand, Préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, de Pascal Martin, Président du Département de la Seine-Maritime et d'Alain Bazille, Vice-président du Département en charge des infrastructures, transports, ports et routes, de Jean-Baptiste Gastinne, Maire du Havre et Président de Le Havre Seine Métropole, Hubert Dejean de la Bâtie, Vice-Président de la Région Normandie chargé de l'environnement, de Baptiste Maurand, Directeur général HAROPA – Port du Havre et de Yves Lefebvre, Président de la délégation de Fécamp/Port Jérôme CCI Seine Estuaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Département de la Seine-Maritime a repris la gestion du port de pêche du Havre. En effet, malgré des installations implantées depuis 1996 pour les pêcheurs professionnels sur le domaine public maritime du port du Havre, aucun port de pêche n'avait été, jusqu'à ce jour, officiellement créé. Avec plus de 2 000 tonnes de poissons débarqués annuellement, cette création devenait indispensable.

C'est pourquoi, l'État et le port du Havre ont saisi le Département de la Seine-Maritime, seule autorité publique habilitée à procéder à la **création administrative et juridique du port de pêche du Havre**. Actée le 11 décembre 2017, cette décision a pour objet essentiel de pérenniser et structurer l'activité de pêche et donc d'offrir aux pêcheurs des conditions d'exercice convenables.

Le Département est ainsi devenu l'autorité portuaire en charge des infrastructures et de la police portuaire. Le financement de ce port, outre la participation des pêcheurs, fait l'objet d'un conventionnement entre le Département et Le Havre Seine Métropole, au terme duquel les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont réparties à parité entre les deux collectivités.

L'exploitation du port est, quant à elle, exercée par la CCI Seine Estuaire pour le compte du Département de la Seine-Maritime (à l'image du port de Fécamp) sur :

- le secteur principal, quai de l'Île, qui regroupe la majorité des navires de pêche. ;
- le secteur secondaire, quai de Southampton, qui permet l'accostage des navires de pêche ;

- le secteur du quai Hermann du Pasquier, utilisé par les navires de pêche "visiteurs" pour la débarque de leurs produits de pêche.

Le coût des premiers investissements réalisés s'élève à plus **de 1 400 000 €**, dont 334 090€ de subvention de la part de l'Europe (FEAMP) géré par la Région Normandie et 111 522 € de la part de l'État.

Cette inauguration est l'aboutissement d'un travail collectif mené depuis plus de deux ans par l'ensemble des acteurs partenaires du projet : le Conseil Départemental, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la ville du Havre, la Région Normandie, la CCI Seine Estuaire, le GPMH et les services de l'État, avec pour objectif une gestion durable du port de pêche du Havre.

Zoom sur les travaux

1/ Les travaux réalisés :

- Le dragage du port, réalisé et financé par HAROPA – Port du Havre, pour un montant de 800 000€ HT ;
- Le remplacement des pontons et des passerelles d'accès, financé par le Département et par Le Havre Seine Métropole, pour un montant de 425 000€ HT ;
- Le remplacement des équipements (balance de pesée, bornes eau/électricité, moyen de levage), financé par la CCI Seine Estuaire, dans le cadre de la concession, pour un montant de 60 000€ HT.

2/ Les travaux programmés :

- Financés par le Département de la Seine-Maritime et Le Havre Seine Métropole :
 - La sécurisation du site qui consiste à l'aménagement des terre-pleins quais de l'Île et de Southampton, comprenant la mise en œuvre de contrôles d'accès et de clôtures, la rénovation de l'éclairage public, l'installation d'une vidéosurveillance et l'installation d'une mini déchèterie. Ces travaux sont programmés en 2020.
- Financés par la CCI Seine Estuaire, dans le cadre de la concession :
 - La réhabilitation et la modernisation de la station d'avitaillement. Ces travaux sont programmés en 2020-2021 pour un montant estimé à 150 000€ HT.

L'ensemble de ces travaux (hors dragage) et équipements bénéficie de participations financières de la Région Normandie et de l'Europe au titre du FEAMP.